

Un appel à refonder la société française sur la valeur travail

Travail

L'U2P appelle à revaloriser le travail
Page 2

Dialogue social

Renforcer la voix des entreprises de proximité en devenant conseiller Prud'homal pour le mandat 2026-2029
Page 3

Conjoncture

L'activité des entreprises de proximité est en retrait au 1er trimestre 2025
Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda
Page 4

Le 6 mai dernier, l'U2P organisait une conférence de presse avec un mot d'ordre : "Refonder la société sur le travail". Cette prise de parole du président Michel Picon, est intervenue alors que le "conclave des retraites", lancé deux mois plus tôt à l'initiative du gouvernement, montrait déjà des signes de blocage.

« Comme nous l'avions prévu en le quittant, le conclave des retraites est dans l'impasse », a affirmé d'emblée Michel Picon, soulignant l'échec des discussions engagées entre partenaires sociaux. Le ton est grave, mais résolu : l'U2P entend occuper le terrain des idées et des solutions, avec une approche claire, structurée, et portée par le pragmatisme. Sous le constat que la France ne peut durablement fonctionner avec un déficit structurel de ses régimes de retraite, Michel Picon a rappelé les chiffres alarmants : « La retraite c'est près de 15 % du PIB, et si rien n'est fait, nous allons vers un déficit du régime de plus de 6 milliards d'euros cette année, de 14 à 15 milliards en 2035 et de 25 à 32 milliards en 2045 ». De fait, l'actuelle architecture du système ne permet pas d'éviter une impasse financière durable. « Même avec les effets de la dernière réforme Borne et son âge de départ à 64 ans, nos régimes sont et resteront toujours en déséquilibre », a-t-il martelé. Ce déséquilibre impose d'aller au-delà : « Nous devons aller progressivement plus loin que 64 ans, 65, 66, et peut-être 67 ans pour tous ceux qui le pourront ». En conséquence, l'U2P



© Cocktail santé

plaide pour une vision complète, socialement responsable, dans laquelle les efforts en termes de durée de travail doivent s'accompagner de mesures de justice : financement de dispositifs de compensation pour l'usure professionnelle, la pénibilité, et les inégalités femmes-hommes. « Il faut que nous soyons tous responsables et ne plus raconter des balivernes aux Français », a averti Michel Picon. L'U2P souhaite en parallèle que la société française redonne toute sa place à la valeur travail. Cette refondation doit commencer par une politique active en faveur de la reconnaissance concrète du travail : « Il y a une question fondamentale, c'est de mieux payer le travail. C'est pour nous la question à

résoudre d'urgence » a expliqué Michel Picon lors de la conférence de presse du 6 mai dernier. L'U2P fait le constat que le financement de la protection sociale repose trop lourdement sur les revenus d'activité, qu'il s'agisse des travailleurs indépendants, chefs d'entreprise, salariés ou fonctionnaires. « Les cotisations sociales patronales et salariales ont atteint un niveau insupportable : 46 % du salaire brut ». C'est pourquoi l'U2P a appelé, à travers cette conférence de presse, à un sursaut collectif. Une société plus juste, plus responsable et plus durable ne pourra advenir, qu'en revalorisant et en réorganisant profondément notre rapport au travail. (suite page 2) ●

@U2P_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P_france

U2P

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

L'U2P appelle à revaloriser le travail

L'U2P qui a dans son ADN la défense du travail en tant que source d'émancipation, d'ascension sociale et d'indépendance, fait le constat que le travail ne permet plus aujourd'hui d'améliorer son niveau de vie, tant les revenus qu'il procure sont prélevés pour financer la protection sociale.

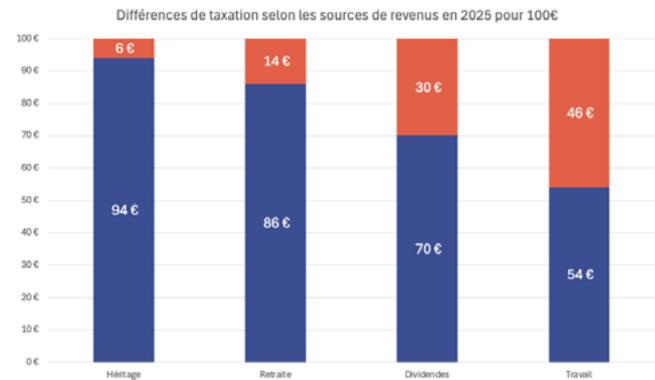
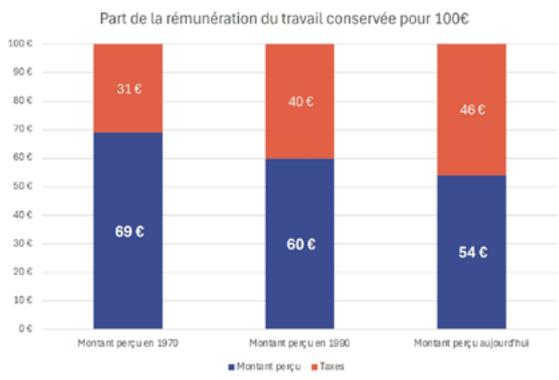


Les actifs, qu'ils soient chefs d'entreprise, travailleurs indépendants, salariés ou fonctionnaires, sont pénalisés par rapport à ceux qui ne travaillent pas, les retraités, les rentiers et les héritiers. La part de revenu conservée par les travailleurs a fortement diminué, passant de 69 euros sur 100 euros gagnés en 1970, à seulement 54 euros aujourd'hui.

C'est pourquoi l'U2P a pris une initiative majeure : proposer à la représentation nationale et aux Français un big bang populaire visant à améliorer la rémunération des travailleurs et ainsi à revaloriser le travail. Un effort collectif sans précédent, estimé à 116 milliards d'euros par an, permettra à chaque travailleur d'améliorer son pouvoir

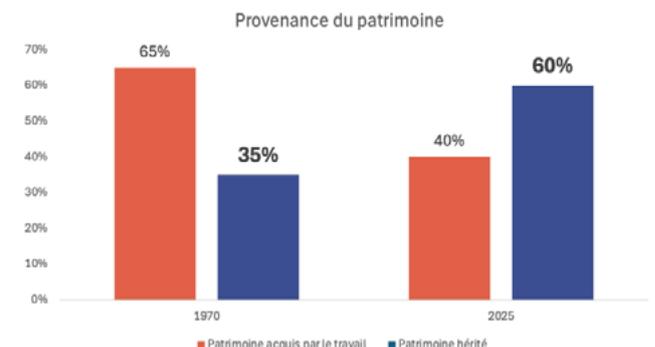
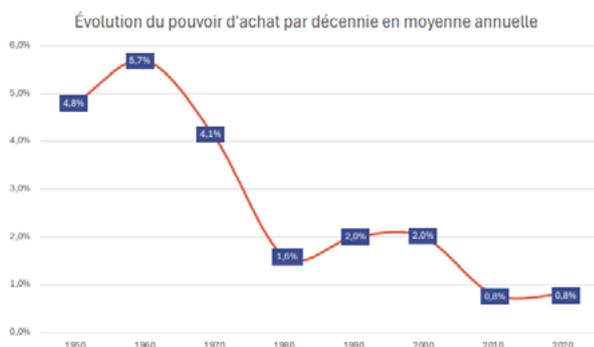
d'achat à hauteur de 2% par an pendant au moins cinq ans. Le meilleur et le plus juste moyen pour y parvenir consiste à supprimer en 5 ans la CSG-CRDS (9,7%) sur tous les revenus d'activité. Pour réaliser cette révolution tout en conservant un haut niveau de protection sociale, l'U2P préconise de recourir à plusieurs sources de financement de la protection sociale : solliciter modérément la rente financière et immobilière, accroître la contribution des retraités les plus aisés, faire appel aux héritiers les plus chanceux, réviser les taux de TVA pour les produits de luxe. Concrètement, au regard des revenus nets d'aujourd'hui, cette réforme se traduirait : pour une coiffeuse indépendante,

par un gain supplémentaire de 419 euros net par mois en 2030 ; pour un salarié maçon, par un gain supplémentaire de 601 euros net par mois en 2030 ; pour un serveur rémunéré au SMIC, par un gain supplémentaire de 308 euros par mois en 2030 ; pour une infirmière libérale, par un gain supplémentaire de 729 euros par mois en 2030. Le détail de cette proposition inédite est à retrouver dans le dossier de presse remis lors de la conférence de presse du Président de l'U2P le 6 mai : <https://shorturl.at/YFRyc>. L'U2P a également salué l'apport décisif d'Antoine Foucher, ancien directeur de cabinet de la ministre du Travail, dont les analyses ont nourri les propositions formulées. ●



Grâce à un effort collectif inédit, évalué à plus de 100 milliards d'euros par an, chaque travailleur verra son pouvoir d'achat progresser de 22 % sur cinq ans.

Aujourd'hui, le modèle social français repose trop lourdement sur ceux qui travaillent : le travail est taxé à 46%, le capital à 30%, les retraites à 14%, et l'héritage à seulement 6%. L'U2P propose une alternative : mieux répartir l'effort entre toutes les formes de revenus, en particulier ceux qui ne proviennent pas du travail.



Aujourd'hui, le pouvoir d'achat progresse à peine : +0,8% par an en moyenne depuis 15 ans, contre +5% durant les Trente Glorieuses. Pour beaucoup, travailler ne permet plus d'améliorer sa situation. Il est temps d'inverser la tendance.

Aujourd'hui en France, ce que nous possédons n'est plus majoritairement le fruit de notre travail. 60% du patrimoine vient désormais de l'héritage, contre 35% dans les années 70.

Renforcer la voix des entreprises de proximité en devenant conseiller Prud'homal pour le mandat 2026-2029

Dans le cadre du renouvellement des conseillers prud'hommes pour le mandat 2026-2029, l'U2P lance un appel à candidatures afin de pourvoir les sièges qui lui seront attribués sur la base des résultats de la mesure de l'audience 2025.



Les conseils de prud'hommes sont des juridictions paritaires chargées de trancher les litiges individuels relevant du droit privé entre employeurs et salariés, notamment en cas de licenciement, de différends relatifs à l'embauche ou encore à l'application du contrat de travail. Composés à parité de juges issus du monde patronal et du monde salarié, ces conseils sont divisés en cinq sections : industrie, commerce, agriculture,

activités diverses et encadrement. L'action prud'homale s'inscrit donc dans la défense concrète des intérêts des employeurs dans le respect du droit du travail. Elle requiert rigueur, écoute, équité et connaissance du monde professionnel mais aucune connaissance juridique n'est pré-requis pour présenter sa candidature. L'U2P accompagne ses conseillers prud'hommes dans la prise en main de leur

mandat en leur proposant notamment des formations prud'homales. Représenter l'U2P en tant que conseiller prud'homme, c'est défendre les spécificités des entreprises artisanales, des professions libérales, des commerçants et des professions indépendantes et contribuer à une justice pragmatique, en phase avec les réalités économiques des TPE et PME pour que les sanctions prononcées à leur encontre soient adaptées et se distinguent de celles infligées aux grandes entreprises. S'engager avec l'U2P, c'est contribuer à faire valoir une approche équilibrée et réaliste du droit du travail. Il s'agit de devenir un acteur essentiel dans la régulation des relations professionnelles. C'est aussi : participer activement à l'équilibre du dialogue social et porter les revendications spécifiques aux

entreprises de proximité. L'U2P recherche dès à présent des candidats pour porter haut les valeurs des entreprises de proximité pour le mandat 2026-2029. Se mobiliser dans les conseils de prud'hommes c'est se donner les moyens de disposer d'une écoute plus attentive de la part des différents ministères sur les avancées que promeut l'U2P pour une représentativité patronale équilibrée et d'obtenir gain de cause sur les différents combats menés pour défendre les métiers de proximité. Tout employeur ou représentant légal d'une entreprise employant au moins un salarié et relevant d'une branche couverte par l'U2P peut se porter candidat. Pour plus d'informations ou pour déposer une candidature : <https://u2p-france.fr/candidature-cph>. ●

L'activité des entreprises de proximité est en retrait au 1er trimestre 2025

D'après l'enquête Xerfi réalisée par l'U2P*, le volume d'activité des entreprises de proximité est resté en retrait au cours des trois premiers mois de 2025 affichant un repli de 0,8% en volume par rapport au même trimestre de l'an dernier. Sur les douze derniers mois, l'activité a été marquée par une baisse de 1%.

De même qu'au 4ème trimestre 2024, les résultats sont marqués par des évolutions très différentes selon les secteurs qui composent l'U2P. Le secteur du bâtiment a de nouveau enregistré le recul le plus marqué : -4,8%. Le chiffre d'affaires des entreprises de la fabrication et des services s'est également contracté (-0,9%) même si le repli a été plus modéré qu'en fin d'année 2024. A l'inverse, les entreprises de proximité de l'alimentation

ont confirmé une tendance plutôt favorable avec une progression de chiffre d'affaires de 0,9%, qui concerne aussi bien les artisans et commerçants de l'alimentation que la filière des hôtels-café-restaurants. Enfin les professionnels libéraux sont apparus comme le secteur le plus dynamique (+1%), soutenu en particulier par les professionnels du droit (+4%). L'opinion des chefs d'entreprise concernant l'état de leur trésorerie tend à

s'améliorer. Ceux qui ont déclaré une dégradation sont en baisse d'un point (18% vs 19% au trimestre précédent) tandis que ceux qui ont constaté une amélioration progressent de deux points (14% vs 12%). Même tendance s'agissant de l'opinion des chefs d'entreprise de proximité sur le niveau d'activité attendu au cours du 2ème trimestre 2025. Les sondés qui ont anticipé une baisse d'activité sont en recul (18%) par rapport à la fin 2024,

tandis que ceux qui ont prévu un mieux sont en progression (14%). Pour autant, les opinions restent majoritairement négatives, que ce soit en matière de trésorerie ou de prévision d'activité, à l'exception des professions libérales et des entreprises de l'alimentation qui affichent des soldes positifs. *Enquête réalisée en avril 2025 par Xerfi Specific pour le compte de l'U2P, auprès de 7675 chefs d'entreprise issus des secteurs représentés par l'U2P. ●

Les Brèves

Soutien de l'U2P au positionnement de la FFCM sur le bonus réparation. L'U2P soutient pleinement la position exprimée par la Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice (FFCM), l'une des organisations membres de la CNAMS et donc affiliée à l'U2P, à propos du bonus réparation. Dans une lettre ouverte adressée au Premier ministre, la FFCM a rappelé avec force que ce dispositif n'est ni accessoire ni superflu, mais au contraire essentiel. Il constitue un levier concret pour encourager la réparation plutôt que le remplacement, s'inscrivant ainsi dans une démarche vertueuse en faveur de l'économie circulaire, de l'environnement et du maintien de savoir-faire artisanaux au cœur des territoires. Le bonus réparation permet non seulement de réduire l'empreinte carbone et de lutter contre les excès de la fast fashion, mais aussi de soutenir des milliers d'artisans qui œuvrent chaque jour pour prolonger la durée de vie des biens. Il est financé par une contribution des producteurs et distributeurs, conformément au principe du « pollueur-payeur », et ne repose donc pas sur l'argent public. L'U2P rappelle que les artisans de la réparation, notamment les cordonniers multiservices, sont des acteurs essentiels de la transition écologique et de l'économie de proximité. Il est donc impératif que les pouvoirs publics maintiennent et renforcent leur soutien à ce dispositif.

Commerçants et restaurateurs parisiens lésés par les JOP 2024 : après plus de sept mois d'attente, la commission d'indemnisation promise en juin dernier verra bientôt le jour. Le 14 avril dernier, la préfecture de police et la préfecture de la région Île-de-France ont confirmé dans un communiqué commun que la commission d'indemnisation dédiée aux professionnels pénalisés par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris serait bientôt mise sur pied. Ces professionnels,

notamment ceux situés dans les zones fortement sécurisées et restreintes, ont observé une forte diminution de leur chiffre d'affaires entre les mois de juin et août 2024. Dès l'été 2024, l'U2P avait alerté les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par de nombreuses entreprises de proximité situées dans les périmètres de sécurité renforcée autour de la Seine. Commerces fermés, clientèle absente, événements annulés : les artisans et commerçants n'ont pas été les grands gagnants de cette fête mondiale. Une indemnisation est donc indispensable pour les petites entreprises lésées. Dans ce contexte, l'U2P restera vigilante sur le dispositif d'indemnisation, basé sur une procédure de déclaration simple, afin qu'il puisse compenser les pertes subies. Pour accéder au guide pratique et au modèle de dossier d'indemnisation : <https://urlz.fr/rVAD>.

L'U2P salue certaines avancées dans l'examen du projet de loi de simplification de la vie économique, toujours en cours à ce jour, les prochaines séances étant prévues les 29 et 30 mai 2025. La préservation des CESER et le rétablissement du test TPE-PME, répondent aux attentes de l'U2P. En revanche, l'U2P déplore la suppression en séance publique de l'article 2 bis A, visant à reporter d'un an le calendrier de la facturation électronique. L'U2P avait également porté une proposition pour inscrire dans la loi le principe "dites-le nous une fois" qui oblige les administrations à partager les données renseignées une seule fois par une entreprise. L'amendement déposé sur la proposition de l'U2P a été déclaré irrecevable. L'U2P demande aussi le rétablissement de l'article 6 qui prévoyait la suppression de l'obligation d'information préalable des salariés lors de la vente d'une entreprise. L'U2P appelle enfin à inscrire la simplification administrative dans une démarche continue et cohérente. ●

Sur les réseaux sociaux

"Nous, chefs d'entreprise, faisons de l'insertion des seniors une priorité économique et sociale". Le Président de l'@U2P_france @PiconMichel signataire de la tribune initiée par "Les entreprises s'engagent". Retrouvez la tribune <https://urlr.me/twJ5Yh>.

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 28 avril 2025



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 mai 2025

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage

L'Agenda

15 avril

Entretien du Président, Michel Picon, et du Secrétaire général de l'U2P avec le Président du groupe "Ensemble pour la République", Gabriel Attal.

23 avril

Déplacement du Président de l'U2P en Centre Val de Loire pour une journée d'échanges avec les représentants de l'U2P de région.

25 avril

Rencontre du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec la Vice-Présidente de la Commission européenne, Roxana Mînzatu, en charge des "droits sociaux, des compétences et des emplois de qualité".

29 avril

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Président de l'AMF, Association des Maires de France, David Lisnard.

Participation du Président de l'U2P à la table ronde "Les entreprises françaises dans la guerre commerciale" organisée par le Président de la délégation aux Entreprises, Olivier Rietmann.

5 mai

Audition du Président de l'U2P par la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale visant à établir les freins à la réindustrialisation de la France.

6 mai

Conférence de presse de l'U2P sur le thème "Refonder la société sur le travail".

Réunion du Conseil exécutif.

13 mai

Entretien du Président de l'U2P avec le Haut-commissaire au Plan et Commissaire général de France Stratégie, Clément Beaune.

14 mai

Echange du Président de l'U2P avec la Députée de Paris, Olivia Grégoire.

Entretien du Président de l'U2P avec le Conseiller social du Premier ministre, Paul Bazin.